

gardi des sceaux, la Chambre a eu l'honneur d'entendre M. Basly. De son air à la fois cassant et indécis, provocant et emplié, M. Basly a averti ses collègues qu'il déposerait un projet de loi ayant pour objet de restituer à la nation les biens des familles ayant émigré en France. Bravo ! Trés bien ! — Parfait ! s'est écrié la droite. C'est la suite du projet de gouvernement, et cet ordre bruyamment s'est mis à rire au nez de M. Basly. Alors, M. Basly s'est tourné et retourné, a mis ses mains sur ses hanches, s'est dressé la figure d'une personne qui ne craint rien, mais il ne semblait pas qu'il s'amusa beaucoup. De temps en temps il tripotait furieusement les poils jaunes de sa barbe, et quoique je n'ai pas l'honneur d'être des proches de M. Basly, je jurerais que lorsqu'il tripote ainsi sa barbe c'est qu'il n'est pas content. Mais ceux-là même qui s'amusaient à ses dépens lui ayant fait la force oraculaire de lui demander de lire l'exposé des motifs, on a cru qu'il n'en sortirait pas. Il brodaillait, détonnait, passait certains mots, en défigurait certains autres, mais croyait néanmoins conserver la belle attitude de ces gaudilles, qui, dit-on, n'ont pas froid aux yeux. C'était bien modeste.

Chœur des conspirateurs

— Quand on conspire, Quand, sans fracas, On peut se dire Conspirateur, Trame profonde, On doit avoir Beaucoup de monde Dans son boudoir. Un mariage, Un meurtre d'affairi, Ça vous explique Enfin pourquoi Fut qu'on s'évince Vite le Prince Qui fait ainsi parler de soi. Mais la famille Est sans pudeur Qui de sa fille Fait le bonheur. C'est pour ces causes Qu'adorer rugit L'état de choses Qui nous irritent. Un mariage, Fait à la loi Un grand outrage ; Voilà pourquoi Fut qu'on s'évince Vite le Prince Qui fait ainsi parler de soi !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par Fil Spéciale)
Séance du samedi 29 mai 1886
Présidence de M. FLOUROT, président.
L'interpellation sur les prêts du crédit foncier aux communes est fixée au jeudi 10 juin.
La grève de Decazeville
M. Michelin, au milieu de l'inattention générale, développe son interpellation sur la grève de Decazeville. Il constate que le gouvernement a reconnu les droits des ouvriers mineurs en déposant les projets de la législation minière et de l'arbitrage. Il réclame sur la compagnie, la responsabilité de l'échec des négociations. Il reproche, au gouvernement, de n'avoir pas utilisé des droits que lui confère la législation pour imposer la cessation de la grève à la compagnie avec laquelle il prétend que le gouvernement était d'accord pour la mission de M. Latour.
Il reproche au gouvernement l'intervention de l'armée ainsi que le procès intenté à Duc-Queury et Roche et demande que le ministre prenne des mesures énergiques pour obliger la compagnie à faire des concessions.
Lorsque M. Michelin descend de la tribune il s'applaudit par un seul applaudissement.
M. Bathaut répond que la chambre a déjà voté sur ce sujet plusieurs ordres du jour de condamne, il n'y reviendra pas; il se contente d'indiquer que la situation actuelle de Decazeville s'est sensiblement améliorée. Un millier de personnes travaillent en ce moment à Decazeville.
Le gouvernement n'a pas été inactif l'une des causes de la prolongation de la grève est dans la propagation de fausses idées, d'espérances non fondées, parmi les mineurs, et aussi dans des explosions de dynamite que tout le monde regrette et déplore. Une autre cause est dans le langage tenu dans des réunions où l'on a crié : « À bas le capital ! »
Pourquoi ce cri, alors que l'ouvrier d'aujourd'hui peut dire le capitaine de demain ? Dans un pays de suffrage universel les actes de violence doivent disparaître, ils ne peuvent conduire qu'à des réactions funestes. Tous ceux qui aiment sincèrement les ouvriers doivent s'unir pour aider le gouvernement à mettre fin à la grève. (Très bien ! Très bien !)
M. Planteau dit que M. Bathaut n'a pas démontré que le gouvernement ait fait tout ce qu'il devait faire. Il rappelle le mot d'un employé du gouvernement à Decazeville : « Que faites-vous contre une compagnie qui peut mettre 50 millions sur table ? »
M. Bathaut demande ce que cela veut dire.
M. Planteau : « Personne n'ignore qu'un gouvernement quelconque ne peut pas échapper à l'influence des millions. (Rires à droite.) »
M. Early lit un factum dans lequel il accuse la Compagnie de vouloir affamer les ouvriers de Decazeville. Elle veut punir les ouvriers d'avoir voté pour des républicains. Il demande un crédit de 200,000 fr. en faveur des grévistes et dépose un ordre du jour dans ce sens.
M. Latour, s'expliquant sur l'arbitrage, entre dans des détails techniques au sujet du travail des mines.
Si un accord n'intervient pas, l'expiration des ouvriers ne se calmera pas. La mine de Bonnet est à la merci d'un coup de pioche. Les hommes déterminés à ne pas laisser détruire (Violentes protestations à droite). L'Etat doit se borner à protéger la mine pour empêcher sa destruction; mais il ne doit plus monter la garde à la porte de la compagnie.
Après une réplique de M. le ministre, la discussion est close.

FEUILLETON DU 31 MAI 1886. — N° 38

FLOREAL

Voltin remarqua cette précipitation, et le brave garçon comprit qu'Engénie ne lui donnerait pas la peine de l'interroger. Ça effleura, elle vint s'asseoir près de lui :
— Tu vas me demander où je suis allée ? dit-elle.
— Oui.
— Je vais te le dire... Quand les Frampon sont arrivés ce soir, j'ai eu des bourdonnements dans les oreilles, il m'a semblé qu'un malheur nous menaçait !... J'ai cherché et j'ai trouvé la cause de mon inquiétude... Jean devait être de retour ici, il allait se faire pendre ! Alors, tu comprends, j'ai vu les gendarmes, la prison, le bagne, nous autres desolés ! j'ai pris mon courage à deux mains et je suis allée le chercher !... Oh ! j'avais bien peur, va ! mais outre que je pensais à la sauveur, je pensais aussi à toi... Tu avais brisé ; il y aurait eu aussi de bonnes langes pour faire courir le bruit que tu étais de la bande... Je suis partie.
— Et tu l'as trouvé ?
— Oui.
— Où ça ?
— Chez Tripière.
— Tu es allée chez Tripière ?

M. de Roys demande l'ordre du jour pur et simple. M. Bathaut déclare ne pouvoir en accepter d'autre. L'ordre du jour pur et simple est adopté par 360 voix contre 171 sur 540 votants.
Validation
L'élection de L. Hanotaux (Alsas) est validée sans opposition.
La séance est levée à 5 h. 25.

PETITES NOUVELLES

Une souscription va être ouverte dans l'armée, avec l'autorisation ministérielle, pour élever un monument au lieutenant-colonel Herbering.
M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, doit se rendre le samedi 5 juin à Limoges pour présider la distribution des prix du concours régional et de l'exposition horticoles.
Le prince Napoléon partira prochainement pour l'Amérique. Il va au devant de son fils, le prince Louis, qui terminera, vers la fin de juin, le voyage entrepris autour du monde.
On annonce la mort de M. Brunor, administrateur des Postes et des Télégraphes, qui avait été décoré pendant la campagne de France. Sa belle conduite sur les champs de bataille s'était distinguée, quoiqu'il fut dispensé du service par son âge. Il avait été librateur à Versailles où ses obsèques auront lieu demain.
D'hier midi à aujourd'hui même heure, il y a eu 33 cas cholériques et 21 décès à Venise, 4 cas et 4 décès à Bari.
Le Saint-Père a décidé que la rose d'or serait envoyée à la reine d'Espagne. Un légat spécial partira de façon à ce que la reine reçoive l'envoi spécial pour les fêtes de la Pentecôte.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 29 mai. La dépression d'Angleterre a son centre près de Shetland, le baromètre a baissé de 7 mm à Brest, et le reste bas sur toute la moitié nord-ouest de l'Europe. Les vents du S.-O. continuent à dominer sur nos régions. Le calme s'étend sur la Méditerranée, où le pression est très uniforme vers 762 mm, le vent est faible, variable, la mer belle et le ciel bleu au large.
La température a baissé généralement. Le thermomètre marquait ce matin à Harardna, 10 à Paris, 16 à Nice et 27 à Biskra, Lesina.
En France, le temps reste à éclaircies avec averse par endroits et température voisine de la normale.
Hier, à Paris, ciel nuageux, averse vers six heures du soir.
Maximum, 16,5. Minimum, 7,1.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Les cris qui constituent des délits... La question des cris sur la voie publique, qui s'est posée à Roubaix, — on sait comment — au commencement de cette année, est revenue avant-hier devant le Sénat. M. de Gavardie, après avoir consulté l'Académie des sciences, depuis dix ans, dit un nombre de crimes et de délits et montré l'indignité de certains membres de la magistrature épurée, en même temps que l'insuffisance de la police, a continué ainsi :
Il y a beaucoup de délits commis par des personnes qu'on a intérêt à ménager aujourd'hui ; voilà ce qui grossit le nombre des faits laissés sans poursuite par le parquet. Vous avez des délits commis contre les conservateurs ; la plupart des délits commis contre eux, mon Dieu, ne paraissent pas toujours graves au ministère public. Eh bien, il résulte de là, également, beaucoup d'affaires qui sont laissées sans poursuites.
Un sénateur s'écria : — C'est au ministre de la justice que cela s'adresse.
M. de Gavardie. — Enfin, il y a l'invaison de plus en plus grande de la police politique dans la police préventive et judiciaire.
Et quel est ce ministre, les hommes de métier, surtout à Paris, ils vous diront quelle est la conséquence de cette invasion.
J'arrive maintenant, parce que je ne veux pas abuser de votre attention, à la police parisienne. Elle semble véritablement que la police à Paris n'a qu'un seul rôle, celui d'empêcher l'envahissement dans les rues et sur les places publiques.
Nous ce rapport, je reconnais que le service est bien fait ; mais toute l'action de la police à Paris consiste dans cet effort purement matériel relativement à la sécurité de la rue. Tout ce qui est police morale, police judiciaire proprement dite, tout cela échappe à son action. Il n'est arrivé à moi-même, rencontrant des agents de police dans la rue et ayant connaissance de délits, d'un vol ou d'une tentative de vol, qui avait eu lieu dans une maison, de leur dire : « Étiez-vous allés dans cette maison ? Savez-vous ce qu'ils me rapporteraient ? Si nous allons dans toutes les maisons où il nous appelle, nous aurions beaucoup trop à faire. »
Mais, est-ce que je ne tiens pas d'un honorable général et d'un député rapetisé de l'ancien ministre de l'intérieur d'une autre époque en l'invitant à le contrôler — qu'il avait vu entrer des collègues dans une boutique de librairie, et que là, il s'était passé des choses que je ne puis pas redire à cette tribune.
Lorsque le général indigné se transporta chez ce libraire et lui dit : Mais enfin, comment laissez-vous entrer ces enfants ? Il fut ébahi.
Un agent de police se trouvant, par hasard, dans la rue, le général vint à lui, tout frémissant encore d'indignation, et lui dit : Vous ne savez donc pas ce que ça se passe ? de vous obligé de faire la police ?
Croyez-vous que cet agent lui ait répondu : Je n'ai pas d'ordre !
C'est, du reste, une formule nouvelle, aujourd'hui. Quand des agents de police sont appelés à constater des délits et qu'ils s'agit de délits criminels, ils n'ont pas d'ordre ! La première fois que j'ai entendu ce langage dans la bouche d'un agent de police, cet agent ajouta : Monsieur, quand nous dressons un procès-verbal, on ne met dans le carton lorsque l'intéressé se présente les noms de M. le procureur et de M. le juge.
Mais, messieurs, je parle de faits dont j'ai une parfaite connaissance ! N'avez-vous pas entendu comme moi, plusieurs fois, je mettrais peut-être ici, parce que je commence à être fatigué et que vous l'êtes également, un peu de désordre dans ce que je vais dire, mais ce désordre résultera des faits eux-mêmes.

— Ça valait-il pas mieux que d'aller en prison ?
— Et alors ?
— Alors je lui ai parlé ; il a fait des difficultés et il s'est décidé à partir.
— Il a lâché les autres, alors ?
— Non.
— Comment ? s'écria Voltin en sautant sur sa chaise, il les a prévenus ! mais ma pauvre femme, tu...
— Attends-donc ! il n'a prévenu personne qu'un ami à lui, et ils sont partis ensemble.
— Tu en es sûre ?
— Certaine.
— Brave cœur, va !
— Alors, tu ne me grandes pas ?
— Pourquoi veux-tu que je te grande ; d'avoir sauvé la vie à ton frère ? Je sais bien qu'un jour on l'aurait... Tiens, il vaudrait pour lui qu'il fut mort que d'avoir...
— Tais-toi, Guillaume, tais-toi ! Il est bien coupable, mais c'est mon frère !
— Tu comprends bien que ça ne pourra pas durer ; c'est reculer pour mieux sauter, et alors, crois-tu qu'il ne vaudrait pas mieux qu'il... ?
— Ah ! si ! si ! mais je ne parlons pas de ça, va ! Il est parti pour cette fois encore, et il faut en remercie Dieu...
— Il était ici depuis longtemps ?
— Depuis hier, je crois.
— Et il n'avait pas seulement pensé à sa mère ?
— Si, il m'a dit qu'il voulait venir cette nuit.
— Il n'est pris le train ?
— Impossible, il y avait des gendarmes à la gare,

« Vrai », qui se produisent péte-méte dans la rue — avez-vous jamais entendu, comme moi, pousser, dans la rue, de ces cris qui sont un indice à toutes les convocations ? Est-ce que je n'ai pas entendu de mes oreilles crier la mort de Mgr Freppel ? Est-ce que je n'ai pas entendu annoncer l'assassinat de l'archevêque de Paris ? Vous me direz que ce n'était pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (Rires), je ne puis pas vous le dire. On crie aussi : le Journal... — cette fois je puis prononcer le mot bien qu'il ne soit pas très convenable, mais c'est une grande du rétablissement de la police ; j'ai, un jour, entendu crier, et entre parenthèses j'ai acheté le journal, « J'ai entendu crier : La démission de M. Grévy... »
Voilà ce qu'on permet dans la rue !
Et si y a des choses bien autrement graves.
On crie dans les rues ; le Journal de Commerce, pour la suite des lettres je vous renvoie à Mollère (R